

LE 10 JUIN 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à **HUIS CLOS** tel que permis par l'arrêté numéro 2020-004 et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux. La Séance a lieu le **mercredi 10 juin 2020 à 18 h 30** par voie d'audio et vidéo-conférence.

SONT PRÉSENTS PAR MOYEN DE TÉLÉCOMMUNICATION

Les conseillers et conseillères : Donald Manconi (audioconférence), Clark Shaw (audioconférence), Alain Giroux (vidéoconférence), Shirley Roy (vidéoconférence), Anik Korosec (audioconférence) et and Anselmo Marandola (vidéoconférence) formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce (vidéoconférence).

La directrice générale, Julie Boyer ainsi que la secrétaire-trésorière, Sarah Channell, sont aussi présentes par moyen de vidéoconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 18 h 30.

2020-06-122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil proposent l'ajout des sujets suivants :

- Abrogation de la résolution 2020-06-113
- Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale, volet AIRRL - travaux de correction du profil du chemin Braemar

CONSIDÉRANT QUE le sujet « Autorisation de signée une entente intermunicipale établissant la fourniture de service spécialisé pour les sauvetages nautiques et sur glace » est retiré de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et le maire (7) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

ADOPTÉE

2020-06-123

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONDIÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que les membres du conseil ont reçu, par courriel, l'avis de convocation de l'assemblée extraordinaire dans les délais prescrit par le Code Municipal du Québec (C-27.1) :

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a confirmé sa présence par courriel ou par téléphone;

CONSIDÉRANT QUE cet envoi ne s'agit pas d'un avis de convocation conforme au Code Municipal du Québec (C-27.1) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et le maire (7) :

QUE les membres du conseil, étant tout présents, renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devrait précéder la présente séance ;

QUE les membres du conseil consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points de l'ordre du jour adopté par la résolution 2020-06-122.

ADOPTÉE

2020-06-124

AUTORISATION DE TENIR LA PRÉSENTE SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

D'AUTORISER la tenue de la présente séance à huis clos et d'autoriser les membres du conseil et les officiers municipaux à y participer par voie d'audioconférence ou par vidéoconférence ;

D'AUTORISER l'enregistrement de la présente séance et sa publication sur le site internet de la municipalité pour que toute personne intéressée puisse la visionner.

ADOPTÉE

2020-06-125

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET DE DRAINAGE DU CHEMIN DU LAC GRACE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-078 autorisant un appel d'offres par invitation pour des travaux de réfection de chaussée et de drainage sur le chemin du lac Grace ;

CONSIDÉRANT les résultats de soumission :

Nom de l'entreprise	Prix (taxes incluses)
David Riddell Excavation et Transports Inc.	164 916.38 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint, monsieur Dominique Aubry.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la municipalité n'octroie aucun contrat pour les travaux de réfection de chaussée et de drainage sur le chemin du lac Grace tel que présenter dans le cadre de l'appel d'offre par invitation 2020-04.

ADOPTÉE

2020-06-126

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-06-113

CONSIDÉRANT QU'à la suite des résultats d'appel d'offres sur invitation 2020-04 la municipalité a annulée les travaux admissible au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'abroger la résolution 2020-06-113 afin de présenter une demande d'aide conforme aux exigences que programme.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABROGER la résolution 2020-06-113.

ADOPTÉE

2020-06-127

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET AIRRL - TRAVAUX DE CORRECTION DU PROFIL DU CHEMIN BRAEMAR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux de correction du profil du Chemin Braemar qui sont admissibles au Volet AIRRL du PAVL ;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité du Canton de Gore à faire réaliser les travaux selon les modalités établies ;

DE RECONNAITRE qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-06-128

OCTROI DE CONTRAT POUR LE RALLONGEMENT DU PONCEAU DOUBLE DU CHEMIN DU LAC CHEVREUIL

CONSIDÉRANT QUE les inondations du printemps 2020 ont causé des dommages près du ponceau double du chemin du Lac Chevreuil ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit rallonger le ponceau double afin d'assurer la sécurité de la route et ses alentours ;

CONSIDÉRANT QUE seulement un des trois fournisseurs de services demandés à produire un prix pour les travaux a démontré un intérêt à faire les travaux dans les prochains mois ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat pour le rallongement du ponceau double du chemin du Lac Chevreuil à « David Riddell Excavation & Transport » pour un montant maximal de 28 000 \$ taxes incluses ;

QUE les frais d'équipements et de la main-d'œuvre nécessaire pour effectuer les travaux seront facturés à l'heure ;

D'IMPUTER les frais relativement à ce projet au poste budgétaire 03-310-02-000 intitulé « Affectation - chemin ».

ADOPTÉE

AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA FOURNITURE DE SERVICE SPÉCIALISÉ POUR LES SAUVETAGES NAUTIQUES ET SUR GLACE

Sujet retiré

2020-06-129

AIDE FINANCIÈRE POUR ENSEMENCEMENT DE LAC : ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE LAKEFIELD

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du Domaine Lakefield a soumis à la Municipalité du Canton de Gore une demande d'aide financière pour l'ensemencement du lac ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore a prévu à son budget annuel une aide financière pour les associations de lac.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité du Canton de Gore verse une somme de 1 000 \$ à l'Association des propriétaires du Domaine Lakefield pour l'ensemencement du lac.

ADOPTÉE

2020-06-130

AIDE FINANCIÈRE POUR ENSEMENCEMENT DE LAC : ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BARRON

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du Lac Barron a soumis à la Municipalité du Canton de Gore une demande d'aide financière pour l'ensemencement du lac ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore a prévu à son budget annuel une aide financière pour les associations de lac.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité du Canton de Gore verse une somme de 555 \$ à l'Association des propriétaires du Lac Barron pour l'ensemencement du lac.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les gens d'envoyer leurs questions directement à la municipalité.

2020-06-131

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance à 18 h 48.